



**Jeudi 8 avril
2027**

9h30-16h30

SAINT-BRIEUC

Union Départementale FO

5 rue de Brest

STAGE syndical

**Santé et
sécurité au
travail**



Mos conditions de travail et exercice de nos métiers, situations problématiques concernant la santé des agents, harcèlement ou injures reçues, non remplacement et impacts sur les conditions de travail, poste de travail, inclusion scolaire systématique, élèves perturbateurs non reconnus MDA, problèmes de locaux, prévention primaire, différents registres officiels disponibles et comment s'en servir (RSST, RDGI, QUERP...), conséquences des réformes en cours et à venir sur nos conditions de travail...

**Chaque collègue a droit
à 12 jours de formation
syndicale par an.**

Ces stages sont organisés sous l'égide du Centre de Formation des Militants Syndicaux – Force Ouvrière, organisme agréé figurant sur la liste des centres de formation dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. Les enseignants concernés solliciteront une demande de congé au moins un mois à l'avance, conformément au décret 84-474 du 15 juin 1984.

**Attention : demande de congé auprès de la
DSDEN au moins un mois avant le début du stage.**

Pour participer à un de ces stages

Inscris-toi en écrivant au SNUDI-FO 22 : snudi.fo22@free.fr
ou en appelant au 02 96 33 94 46, au 06 95 76 48 14

Nous t'enverrons tous les formulaires de demande.

Envoyez en même temps, au moins un mois avant la date du stage, à la DSDEN, la demande de congé de formation syndicale et la demande d'autorisation d'absence, sous couvert de l'IEN.